

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 23 MARS 2022

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 9 février 2022.
- Approuve, à l'unanimité, la création de postes au 1^{er} avril 2022.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public du Casino, prolongeant sa durée d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2033.
- Approuve, à l'unanimité, la mise en place d'une convention concernant le Contrat Territorial Global entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et les communes du territoire défini.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement CAF pour la période de janvier 2022 à décembre 2024.
- Approuve, à l'unanimité, l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h.
- Valide, à la majorité (24 voix pour – 4 abstentions), le schéma d'intention cyclable.
- Approuve, à l'unanimité, la convention pour la surveillance par caméra de vidéoprotection, d'une partie de la ville de Chamboeuf par la ville de Saint-Galmier.
- Fixe, à l'unanimité, le montant de l'avance sur subvention de fonctionnement 2022 à l'association CLSH DE Saint-Galmier.
- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022.
- Approuve, à l'unanimité, le projet de création d'un pumtrack et autorise M. le Maire à solliciter des subventions.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de coopération pour l'organisation du Forum "en route vers l'emploi" le 13 avril 2022 à Saint-Galmier.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 24 mars 2022

